

100% MOTO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 378 000 euros
Siège social : 40 rue Ettore Bugatti
Parc d'activités Garosud - Lotissement 3
34000 MONTPELLIER

404 744 120 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **217 250,59 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **217 250,59 euros**

Prélèvement sur le compte « **Report à nouveau** » 554 028,58 euros
Ledit compte s'élevant ainsi à 0 euro,

Le solde, soit la somme de **771 279,17 euros**

A titre de **dividende global** à l'Associée Unique 600 000,00 euros
Soit environ 634,92 euros par action

Le solde au compte « **Autres Réserves** » 171 279,17 euros
Ledit compte s'élevant, après affectation, à 190 003,67 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 600 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Rectification du dépôt
enregistré le 30/07/2025
sous le numéro 2025/19922

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Distribution globale	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
31/12/2023	298 627 €	298 627 €	Néant
31/12/2022	210 000 €	210 000 €	Néant
31/12/2021	207 000 €	207 000 €	Néant

Certifié conforme

La Présidente
La société N.D.K.
M. Didier CHABRIER

Signé par :
Didier CHABRIER
14BC61CF0CB2456...

100% MOTO

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 378 000 euros

Siège : 40 rue Ettore Bugatti

Parc d'activités Garosud – Lotissement 3

34 000 MONTPELLIER

404.744.120 RCS MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

CLOS LE 31/12/2024

Certifiés conformes

La Présidente

Représentée par M. Didier CHABRIER

Signé par :

Didier CHABRIER

14BC61CF0CB2456...

Rectification du del/p3r
enregistré le 30/07/2025
sous le numéro 2025/19922.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS										N° 2065-SD 2025	
Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le		31/12/2024		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime Réel normal			X
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:							Adresse du siège social :				
SARL Cent pour Cent MOTO											
SIRET		4 0 4 7 4 4 1 2 0 0 0 0 2 7									
Adresse du principal établissement:							Ancienne adresse en cas de changement:				
40 Rue Ettore Bugatti											
34070 Montpellier											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
							SIRET				
B ACTIVITE											
Activités exercées		Commerce et réparation de motocycles					Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		243 428		Déficit			0		
		Bénéfice imposable à 15 %		42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long teme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A					
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies							
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE											
Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA											
– du prestataire : – du comptable : SA Grant Thornton Montpellier 183 Rue Henri Becquerel 34000 Montpellier Tél : 0467026420 – du conseil : Tél : – du CGA ou du viseur conventionné : Tél : – N° d'agrément :											

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2025

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	88 627	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	88 627	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		88 627

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
POUGET Yannick 52, avenue Les Hameaux du Golf 34990 JUVIGNAC GERANT	2	2024	40 035	5	6	7	8

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Cegid Group

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

SARL Cent pour Cent MOTO
40 Rue Ettore Bugatti
34070 Montpellier
40474412000027
4540Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie
Complément
Lieu-dit / hameau
Code postal / Ville
Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	285 927
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		42 500

I III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

243 427

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SARL Cent pour Cent MOTO										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																					
Adresse de l'entreprise40 Rue Ettore Bugatti 34070 Montpellier										Durée de l'exercice précédent* 12																					
Numéro SIRET*40474412000027										Néant*																					
										Exercice N clos le,31/12/2024																					
										Brut1					Amortissements, provisions2					Net3											
Capital souscrit non appelé(I)										AA																					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB						AC															
		Frais de développement *								CX						CQ															
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	23 644					AG	23 644														
		Fonds commercial (1)								AH	436 256					AI	436 256														
		Autres immobilisations incorporelles								AJ						AK															
		Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles								AL						AM															
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN						AO															
		Constructions								AP	112 512					AQ	112 512														
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	89 915					AS	86 881														
		Autres immobilisations corporelles								AT	537 493					AU	450 515														
		Immobilisations en cours								AV						AW															
		Avances et acomptes								AX						AY															
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS						CT															
		Autres participations								CU	1 573					CV	1 573														
		Créances rattachées à des participations								BB						BC															
		Autres titres immobilisés								BD						BE															
		Prêts								BF						BG															
		Autres immobilisations financières*								BH	8 111					BI	8 111														
	TOTAL (II)										BJ	1 209 507					BK	673 553					535 953								
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL						BM														
En cours de production de biens								BN						BO																	
En cours de production de services								BP						BQ																	
Produits intermédiaires et finis								BR						BS																	
Marchandises								BT	1 946 465					BU	115 230					1 831 234											
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes								BV						BW															
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	88 556					BY	34 271					54 284									
		Autres créances (3)								BZ	146 328					CA						146 328									
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC															
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD						CE															
Comptes de régularisation		Disponibilités								CF	161 447					CG						161 447									
		Charges constatées d'avance (3)*								CH	18 291					CI						18 291									
		TOTAL (III)								CJ	2 361 089					CK	149 502					2 211 587									
		Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)								CW																					
		Primes de remboursement des obligations(V)								CM																					
		Ecart de conversion actif*(VI)								CN																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	3 570 596					1A	823 055					2 747 540									
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					CP						(3) Part à plus d'un an					CR					
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :								Stocks :					1 831 235					Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SARL Cent pour Cent MOTO		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 378 000)			DA	378 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	2 260	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	37 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	18 723	
	Report à nouveau			DH	764 028	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	217 250	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 418 062	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	17 783	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	17 783	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	200 021	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	4 695	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	42 748	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	926 293	
	Dettes fiscales et sociales			DY	137 935	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 311 694		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 747 540		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 069 990
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 066	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SARL Cent pour Cent MOTO							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	5 914 689	FB	11 550	FC	5 926 239
	Production vendue { biens * services *		FD		FE		FF	
			FG	469 970	FH		FI	469 970
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	6 384 660	FK	11 550	FL	6 396 210
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	183 403
	Autres produits (1) (11)						FQ	372
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 579 986
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 984 733
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(117 919)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	(60 391)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	634 617
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	60 071
	Salaires et traitements*						FY	441 952
	Charges sociales (10)						FZ	141 421
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*					GA	47 566
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	117 315
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	17 783
	Autres charges (12)						GE	5 327
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 272 478
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	307 508
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	50
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	11
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	61
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	27 466
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	27 466
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(27 405)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	280 103	

Désignation de l'entreprise										SARL Cent pour Cent MOTO		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	6 470	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	46 442	
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	52 913	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	2 091	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	46 442	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	48 533	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	4 379
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *										(X)		HK	67 232
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	6 632 961
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	6 415 711
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	217 250
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY	
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX	
	(9)	Dont transferts de charges										RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 21 762										A1	79 402
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2	21 762
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)											
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9	21 762					
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8						
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Pénalités, amendes fiscales et pénales										225		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés										46 442			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion												6 470	
Produits des cessions d'éléments d'actif												46 442	
Annulation anciens soldes frns										1 866			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseSARL Cent pour Cent MOTO

Néant☐*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II					KD	459 900	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	112 512	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	89 915	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	476 247	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	60 578	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	59 168	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	798 421	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	1 573	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	8 111	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	9 684	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 268 007	ØH		ØJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II		IO		LV		LW	459 900	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	112 512	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	89 915	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	476 247	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	58 500	MQ	2 078	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	59 168	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	58 500	NH	739 921	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		1Ø		ØX		ØY	1 573	ØZ	
		Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	8 111	2G			
TOTAL IV		13		NJ		NK	9 684	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	58 500	ØL	1 209 507	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise :SARL Cent pour Cent MOTONéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL Cent pour Cent MOTO											Néant ☐ *								
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM				EN				
Fonds commercial			RE				RF				RI				RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE	23 518			PF	126			PG				PH	23 644			
TOTAL I			RK	23 518			RM	126			RN				RO	23 644			
Terrains			PI				PJ				PK				PL				
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ				
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	112 452			PW	60			PX				PY	112 512			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	84 525			QA	2 356			QB				QC	86 881			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	360 246			QE	31 222			QF				QG	391 469			
	Matériel de transport		QH	1 151			QI	12 219			QJ	12 057			QK	1 313			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	56 150			QM	1 581			QN				QO	57 732			
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT				
TOTAL II			QU	614 526			QV	47 440			QW	12 057			QX	649 909			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	638 044			ØP	47 566			ØQ	12 057			ØR	673 553			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV					
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO					
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ							
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL Cent pour Cent MOTO</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B	17 783	4C		4D	17 783
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	17 783	TW		TX	17 783
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D
6E				6F		6G		6H	
02				03		04		05	
9U				9V		9W		9X	
06				07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N	103 171	6P	115 230	6R	103 171	6S	115 230
Sur comptes clients		6T	33 016	6U	2 084	6V	829	6W	34 271
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	136 188	TY	117 315	TZ	104 001	UA	149 502
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	136 188	UB	135 099	UC	104 001	UD	167 286
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	135 099	UF	104 001			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL Cent pour Cent MOTO										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	8 111	UV		UW	8 111		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	41 126	41 126					
	Autres créances clients				UX	47 430	47 430					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY	39 512	39 512					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	24 389	24 389					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	5 189	5 189					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	146	146					
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	77 091	77 091					
	Charges constatées d'avance				VS	18 291	18 291					
TOTAUX					VT	261 287	VU	253 176	VV	8 111		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	1 066	1 066						
		à plus d'1 an à l'origine		VH	198 954					198 954		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	2 605	2 605						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	926 293	926 293						
Personnel et comptes rattachés				8C	63 703	63 703						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	50 299	50 299						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	7 098	7 098						
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	16 834	16 834						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI	2 090	2 090						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX					VY	1 268 945	VZ	1 069 990			198 954	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	85 253	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Designation de l'entreprise : SARL Cent pour Cent MOTO										Néant ☐		* Exercice N. clos le : 31/12/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	217 250
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	246	XE	246			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	12 754	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	12 979			
	Amendes et pénalités		WJ	225	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	67 232	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions				WN				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	297 707	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	11 780		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs								WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
											WP		
											WW		
											XB		
											I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A déduire des produits nets de participation)										XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		XG				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	11 780	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							{	bénéfice (I moins II)		XI	285 927		
								déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	285 927	XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL Cent pour Cent MOTO				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
PROVISION TASCOM 2024			9K	12 754	9L
PROVISION TASCOM 2023			9M		9N 11 780
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	12 754	YO 11 780
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

- Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL Cent pour Cent MOTO										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	554 028		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	298 627			Dividendes		ZD		
	Prélèvements sur les réserves		ØE				Autres répartitions		ZE	88 627	
							Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZF		
	TOTAL I		ØF	852 655			TOTAL II		ZG	764 028	
										ZH	852 655
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	35 048	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8			XQ	138 220	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	71 333	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	24 763	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	9 888		ST	365 250	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	634 617	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	6 992	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)					ZS			9Z	53 079	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	60 071	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	992 094	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	813 931	
DIVERS	- Montant brut des salaires *								ØB	395 418	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL Cent pour Cent MOTO							Néant ☐ *
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	PORSCHE HYBRIDE LEVEE OPTIO 20/12/2023	58 500	12 057			46 442
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	46 442					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL Cent pour Cent MOTO					Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
	TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL Cent pour Cent MOTO

Néant☒*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		col ⑥ = ②+③-④-⑤
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise :SARL Cent pour Cent MOTO

Néant ☒*

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e,6^e,7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL Cent pour Cent MOTO																		Néant ☐		*			
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024																		Durée en nombre de mois		12			
DECLARATION DES EFFECTIFS																							
Effectifs moyens du personnel																		YP		16			
Dont apprentis																		YF		1			
Dont handicapés																		YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale																		RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																							
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																		OA		6 396 210			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																		OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																		OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																		OT					
TOTAL 1																		OX		6 396 210			
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OH		372			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																		OE					
Subventions d'exploitation reçues																		OF					
Variation positive des stocks																		OD		117 919			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																		OI		79 402			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																		XT					
TOTAL 2																		OM		197 693			
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Achats																		ON		4 989 761			
Variation négative des stocks																		OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances																		OR		430 977			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																		OS					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																		OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OW		5 327			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																		OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																		O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante																		OY					
TOTAL 3																		OJ		5 426 066			
IV		Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée																		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		1 167 837	
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)																		SA		1 167 837			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																		EV		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		GX		6 396 210			
Effectifs au sens de la CVAE																		EY		16			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		HX					
Période de référence																		GY		0 1 / 0 1 / 2 0 2 4		GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4	
Date de cessation																		HR				/ / / / /	

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

40474412000027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL Cent pour Cent MOTO

ADRESSE (voie)

40 Rue Ettore Bugatti

CODE POSTAL

34070

VILLE

Montpellier

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	943		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2		
Total des lignes P1 + P2			P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	945

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

Y. POUGET

N° SIREN (si société établie en France)

512778416

% de détention

99.78

Nb de parts ou actions

943

Adresse :

N°

40

Voie

Rue Ettore Bugatti

Code Postal

34070

Commune

Montpellier

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

4

0

4

7

4

4

1

2

0

0

0

0

2

7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL Cent pour Cent MOTO

ADRESSE (voie)

40 Rue Ettore Bugatti

CODE POSTAL

34070

VILLE

Montpellier

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

100% MOTO

SAS au capital social de 378.000€
Siège social : 40, rue Ettore Bugatti
Parc d'activités Garosud – Lotissement 3
34 000 MONTPELLIER

RCS MONTPELLIER 404 744 120

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Rectification du dépôt
enregistré le 30/07/2025
sous le numéro 2025/19922

100% MOTO

SAS AU CAPITAL SOCIAL DE 378.000€
SIEGE SOCIAL : 40, RUE ETTORE BUGATTI
PARC D'ACTIVITES GAROSUD – LOTISSEMENT 3
34 000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 404 744 120

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 100% MOTO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 100% MOTO à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le fonds commercial, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 436 256 euros, a fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note Fonds commercial de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, revu les calculs concluant à la non dépréciation de l'actif et nous avons vérifié que la note fonds commercial de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 100% MOTO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de

continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CASTELNAU-LE-LEZ, le 10/06/2025

Commissaire aux comptes

Julie BILLARD



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	23 644	23 644		126
Fonds commercial (1)	436 256		436 256	436 256
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	112 513	112 513		60
Installations techniques, matériel et outillage industriels	89 916	86 881	3 035	5 391
Autres immobilisations corporelles	537 493	450 515	86 978	178 445
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 573		1 573	1 573
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 111		8 111	8 111
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 209 507	673 553	535 954	629 963
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 946 465	115 231	1 831 235	1 725 374
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	88 557	34 272	54 285	307 732
Autres créances	146 328		146 328	59 534
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	161 448		161 448	278 807
Charges constatées d'avance (3)	18 291		18 291	6 223
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 361 090	149 502	2 211 587	2 377 670
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 570 597	823 056	2 747 541	3 007 633
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	378 000	378 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 260	2 260
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	37 800	37 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	18 724	18 724
Report à nouveau	764 029	554 028
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	217 251	298 627
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 418 063	1 289 439
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	17 784	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 784	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	200 021	285 427
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 695	347 399
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	42 749	57 370
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	926 293	759 191
Dettes fiscales et sociales	137 935	155 599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		113 207
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 311 694	1 718 194
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 747 541	3 007 633
(1) Dont à plus d'un an (a)	198 955	198 954
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 069 991	1 461 870
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 066	1 219
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	5 914 689	11 550	5 926 239	5 957 492
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	469 971		469 971	463 135
Chiffre d'affaires net	6 384 660	11 550	6 396 210	6 420 627
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			183 404	115 611
Autres produits			373	872
Total produits d'exploitation (I)			6 579 987	6 537 109
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			4 984 734	4 982 005
Variations de stock			-117 919	-147 921
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-60 392	-57 319
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			634 617	593 766
Impôts, taxes et versements assimilés			60 071	53 504
Salaires et traitements			441 952	406 126
Charges sociales			141 421	125 119
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			47 567	39 931
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			117 315	117 726
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			17 784	
Autres charges			5 327	6 304
Total charges d'exploitation (II)			6 272 478	6 119 243
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			307 508	417 866
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			51	44
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			11	32
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			62	75
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			27 467	22 402
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			27 467	22 402
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-27 405	-22 327
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			280 103	395 539

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 471	1 154
Sur opérations en capital	46 443	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	52 913	1 154
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 091	4 655
Sur opérations en capital	46 443	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	48 534	4 655
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 379	-3 501
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	67 232	93 411
Total des produits (I+III+V+VII)	6 632 962	6 538 339
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 415 711	6 239 711
BENEFICE OU PERTE	217 251	298 627
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

JBP

Désignation de la société : SARL Cent pour Cent MOTO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 747 541 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 217 251 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	436 256			436 256
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 644			23 644
Immobilisations incorporelles	459 901			459 901
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	112 513			112 513
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	89 916			89 916
- Installations générales, agencements aménagements divers	476 247			476 247
- Matériel de transport	60 578		58 500	2 078
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 168			59 168
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	798 422		58 500	739 922
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 573			1 573
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 111			8 111
Immobilisations financières	9 685			9 685
ACTIF IMMOBILISE	1 268 007		58 500	1 209 507

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		58 500		58 500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		58 500		58 500

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	436 256
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	436 256

Le fonds commercial correspond aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés, qui ne fait pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité. Le fonds commercial est comptabilisé à son coût d'acquisition, hors droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux.

Compte tenu du caractère non limité de sa durée d'utilisation, le fonds commercial ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Dépréciation du fonds commercial :

La dépréciation du fonds commercial est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur actuelle. Compte tenu de son caractère non amortissable, le fonds commercial a fait l'objet

d'un test de dépréciation au cours de l'exercice. Le test a permis de conclure, sur la base de la valeur vénale du fonds commercial, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice. La valeur vénale a été déterminée sur la base de transactions récentes portant sur des fonds commerciaux similaires dans le même secteur d'activité.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 518	126		23 644
Immobilisations incorporelles	23 518	126		23 644
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	112 453	60		112 513
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	84 525	2 356		86 881
- Installations générales, agencements aménagements divers	360 247	31 223		391 470
- Matériel de transport	1 151	12 220	12 058	1 313
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 151	1 582		57 732
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	614 526	47 440	12 058	649 909
ACTIF IMMOBILISE	638 044	47 567	12 058	673 553

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 261 288 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 111		8 111
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	88 557	88 557	
Autres	146 328	146 328	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 291	18 291	
Total	261 288	253 176	8 111
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 352
Fournisseurs - RRR à obtenir	15 544
Personnel - produits à recevoir	39 512
Etat - produits à recevoir	146
Total	56 554

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 378 000,00 Euro décomposé en 945 titres d'une valeur nominale de 400,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	945	400,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	945	400,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		17 784			17 784
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		17 784			17 784
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		17 784			
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 268 945 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 066	1 066		
- à plus de 1 an à l'origine	198 955			198 955
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 605	2 605		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	926 293	926 293		
Dettes fiscales et sociales	137 935	137 935		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 090	2 090		
Produits constatés d'avance				
Total	1 268 945	1 069 991		198 955
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	85 254			
(**) Dont envers les associés	2 090			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	31 310
Agios à échoir	1 066
Intérêts courus	2 605
Dettes provis. pr congés à payer	38 503
Etat - autres charges à payer	14 194
Taxe d'apprentissage CAP	333
Formation continue CAP	1 862
Total	89 873

JBP

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	18 291		
Total	18 291		

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	340 414		340 414
Ventes de marchandises	5 914 689	11 550	5 926 239
Produits des activités annexes	129 557		129 557
TOTAL	6 384 660	11 550	6 396 210

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 5 000 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Evènements postérieurs à la clôture

Titres de la société cédés à un nouveau groupe avec effet au 18/03/2025

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
CGI (Ford Transit) = 42 mois	13 918
BMW Financial Services = 20 mois	30 689
Autres engagements donnés	44 607
Total	44 607
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

BPS :

Engagements par signature donnés par la Banque Populaire :

Cautions diverses : 90 000 euros